

TABLE DES MATIÈRES

I.	LE COLLEGE COMMUNAL AU CONSEIL COMMUNAL	2
II.	RAPPORT DE L'ECHEVIN DES FINANCES	5
III.	RAPPORT DE L'ECHEVIN DE L'ENSEIGNEMENT	11
IV.	RAPPORT DE L'ECHEVIN DU LOGEMENT	16
V.	RAPPORT DE L'ECHEVIN AYANT EN CHARGE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE ET L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE	17
VI.	RAPPORT DE L'ECHEVIN AYANT EN CHARGE LA POLITIQUE DES AINÉS	18
VII.	RAPPORT DE L'ECHEVIN DE LA CULTURE	19
IX.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'ENVIRONNEMENT	20
X.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA JEUNESSE	21
XI.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA COMMUNICATION	22
XII.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	23
XIII.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'ÉNERGIE	24
XIV.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA MOBILITÉ	24
XV.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DU DEVELOPPEMENT LOCAL	25
XVI.	RAPPORT DE L'ECHEVIN DES TRAVAUX, DES SPORTS, DU TOURISME ET DE L'AGRICULTURE	26
XVII.	RAPPORT DE L'ECHEVINE - PRESIDENTE DU CENTRE PUBLIC DE L'ACTION SOCIALE	29

I. LE COLLEGE COMMUNAL AU CONSEIL COMMUNAL

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément à l'article L1122-23 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation le rapport annuel sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune, et sur la politique générale et financière de celle-ci.

A POPULATION

Habitants au 28 novembre 2013 : 5781

Habitants au 7 novembre 2014 : 5800

324 personnes ont été inscrites à la population pendant l'année 2014, dont 310 personnes venant d'une autre commune du Royaume et 14 de l'étranger.

301 personnes ont été rayées de la population, par suite de départ, pendant l'année 2014, dont 284 personnes pour une autre commune du Royaume, 12 pour l'étranger, 5 radiations d'office.

61 personnes ont changé de domicile, à l'intérieur de la commune, pendant l'année 2014, constituant 38 ménages.

B ÉTAT CIVIL

Naissances : 37, dont 23 de sexe masculin et 14 de sexe féminin

Décès : 41, dont 12 de sexe masculin et 29 de sexe féminin

Mariages célébrés : 20

Divorces enregistrés : 8

3 personnes ont acquis la nationalité belge, dont 3 de sexe masculin

C ENSEIGNEMENT

L'école communale comptait au 1^{er} octobre 2014 : 329 élèves

Primaire : 205 élèves

Maternel : 124 élèves

D URBANISME

- **97 dossiers d'urbanisme** ont été traités au 18/11/2014, répartis comme suit :
 - 30 permis A (hors lotissement) (procédure visée aux articles 107 §2 CWATUPE) ;
 - 12 permis B (lotissements) (procédure visée aux articles 107 §1, 2° du CWATUPE) ;
 - 18 permis reçus en 2013 et finalisés en 2014 (14 A et 4 B) ;
 - 21 petits permis d'urbanisme (procédure visée à l'article 107 §1, al 2 du CWATUPE) ;
 - 10 autorisations (abattage d'arbre, type de brique ...) ;
 - 6 déclarations d'urbanisme (procédure visée à l'article 263 du CWATUPE) ;

- **2 permis uniques** : Les permis uniques sont les permis qui requièrent à la fois un permis d'urbanisme et un permis d'environnement.
 - 1 permis unique de classe 1, c'est-à-dire avec étude d'incidences sur l'environnement (poulailler BAYMONT). RIP réalisée et en attente de l'EIE.
 - 1 permis unique de classe 2, c'est-à-dire sans étude d'incidences sur l'environnement (car-wash CONFI 21).
- **23 dossiers relatifs aux autorisations environnementales** ont été traités au 18/11/2014, répartis comme suit :
 - 1 réunion d'informations préalables pour un permis unique de classe 1 (poulailler BAYMONT) a été organisée sur le territoire de notre commune. Si l'initiative de cette réunion n'est pas communale, il n'en demeure pas moins que l'autorité communale est tenue de mettre une salle à disposition et l'administration est chargée d'en rédiger le procès-verbal ;
 - 3 permis d'environnement de classe 2 (forage géothermique, prise d'eau, tir aux clays) ;
 - 19 déclarations environnementales (classe 3), par exemple : placement de station d'épuration des eaux domestiques, placement de citerne à mazout ou à gaz, ...
- **3 permis d'urbanisation en cours de procédure** :
 - 2 demandes de permis d'urbanisation sont en cours de procédure au niveau communal ;
 - 1 demande de permis d'urbanisation est toujours pendante en recours auprès du Gouvernement wallon.

E CULTES

Les comptes des Fabriques d'Eglise pour l'exercice 2013 se sont clôturés comme suit :

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>EXCEDENT</u>	<u>Part communale</u>
NANDRIN	38.589,53	35.252,47	3.337,06	-
SAINT-SEVERIN	48.120,78	45.758,41	2.362,37	7.352,98 (ord.)
VILLERS-LE-TEMPLE	11.979,45	9.841,57	2.137,88	3.536,16 (ord.)

F CENTRE PUBLIC D'AIDE SOCIALE

Le compte du C.P.A.S. pour l'exercice 2013 s'est clôturé comme suit :

Compte budgétaire

Service ordinaire	Résultat budgétaire	73.840,14
	Résultat comptable	119.859,80
Service extraordinaire	Résultat budgétaire	0,00
	Résultat comptable	0,00

Compte de résultats

Total des produits	1.235.188,08
Total des charges	1.226.184,56
Boni de l'exercice	9.003,52

Bilan

Total de l'actif	226.367,52
Total du passif	226.367,52

G COMPTABILITE COMMUNALE

Les comptes communaux pour l'exercice 2013 se sont clôturés comme suit :

Compte budgétaire

Service ordinaire	résultat budgétaire	411.115,60
	résultat comptable	657.790,13
Service extraordinaire	résultat budgétaire	142.463,19
	résultat comptable	1.010.000,77

Compte de résultats

Total des produits	7.714.672,26
Total des charges	7.633.048,02
Boni de l'exercice	81.624,24

Bilan

Total de l'actif	20.969.246,46
Total du passif	20.969.246,46

H CCATM

Obtention de la subvention de 5.000 euros pour 2013.

En 2014, la Commission Consultative communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (ci-après, CCATM) s'est réunie valablement sept fois :

- Avis préalable sur l'évolution du permis d'urbanisation LANDECO ;
- Avis préalable sur le permis d'urbanisme de construction groupée BRUNAM INVEST ;
- Avis sur le permis d'urbanisme BMB ;
- Avis sur le permis d'urbanisme COUDRON-BURETTE ;
- Avis sur le permis d'urbanisme ECONAN ;
- Avis sur le permis d'urbanisme BMB (projet remanié) ;
- Avis préalable sur le permis d'urbanisme de construction groupée BRUNAM INVEST (projet remanié) ;
- Avis préalable sur le permis d'urbanisme concernant la rénovation et la création de logements dans un bâtiment classé (manoir de la Tour) ;
- Une séance de réflexion a également été menée sur les possibilités de division des bâtiments existants afin d'y créer plusieurs logements (l'impact sur la densité, la mobilité...)
- Participation de la CCATM aux ateliers du GAL Pays des Condruses sur le thème « Préparons l'avenir de notre territoire » dont l'objectif est de déterminer les enjeux importants pour les citoyens des 7 communes rurales qui composent le GAL pour que ce dernier puisse élaborer son nouveau plan stratégique.

I DIVERS

Le Conseil communal s'est assemblé 10 fois en séance publique et le Collège communal s'est réuni 45 fois durant l'année 2014.

J ZONE DE POLICE

Le Conseil de police s'est assemblé 5 fois en séance publique et le Collège de police s'est réuni 12 fois durant l'année 2014.

II. RAPPORT DE L'ECHEVIN DES FINANCES

A La situation financière de la commune au 31.12.2014

Analyse du budget 2013 après modifications budgétaires (MB)

1° Le budget ordinaire 2014 après les MB ordi 2/2014, MB extra 2/2014 et réformes de l'autorité de Tutelle peut se résumer de la sorte (€)

Recettes de l'exercice propre ordinaire 2014	6.320.900,00
<u>Dépenses de l'exercice propre ordinaire 2014</u>	<u>- 6.205.400,00</u>
Boni de l'exercice propre ordinaire 2014 après MB	+ 115.500,00

Boni de l'exercice propre ordinaire 2014 après MB	+ 115.500,00
Excédent des exercices antérieurs	+ 505.200,00
Prélèvement du fonds de réserve ordinaire	- 29.600,00
<u>Prélèvement en faveur du budget extraordinaire</u>	<u>- 200.000,00</u>
Résultat général ordinaire 2014 après MB	+ 391.100,00

Soit encore,

Recettes ordinaires générales 2014	7.262.600,00
<u>Dépenses ordinaires générales 2014</u>	<u>- 6.871.500,00</u>
Résultat général ordinaire 2014 après MB	+ 391.100,00

2° Le budget extraordinaire 2014 après les MB ordi 2/2014, MB extra 2/2014 et réformes de l'autorité de Tutelle se résume de la façon suivante (€)

Recettes de l'exercice propre extraordinaire 2014	853.500,00
<u>Dépenses de l'exercice propre extraordinaire 2014</u>	<u>- 871.600,00</u>
Résultat de l'exercice propre extraordinaire 2014 après MB	- 18.100,00

Résultat de l'exercice propre extraordinaire 2014 après MB	- 18.100,00
Résultat des exercices antérieurs	+ 127.800,00
<u>Solde des prélèvements divers</u>	<u>- 109.700,00</u>
Résultat général extraordinaire 2014 après MB	0,00

Soit encore,

Recettes générales du budget extraordinaire 2014	1.495.200,00
<u>Dépenses générales du budget extraordinaire 2014</u>	<u>- 1.495.200,00</u>
Résultat général extraordinaire 2014 après MB	0,00

Outre ces chiffres, il convient aussi d'analyser l'évolution de la dette communale à long terme qui se chiffrera à 2.917.200,00 € au 31/12/2014.

Nous attirons l'attention sur le fait qu'il n'y a plus eu aucune souscription de nouveaux emprunts pour financer les investissements communaux depuis l'exercice budgétaire 2011 et que la totalité des emprunts communaux sont des emprunts à amortissements constants de capital.

Outre cette dette structurelle, notre commune a reçu une avance de trésorerie de la Province de Liège pour couvrir les déficits antérieurs du SRI de Huy.

Cette avance de trésorerie de 275.600,00€ est remboursable en 10 annuités constantes (Taux d'intérêt = 0.00%) et présentera un solde de 248.040,00€ au 31/12/2014.

Notons également que le taux moyen pondéré de la dette communale est désormais de 1,36% au 31/12/2014 (contre 3,14% au 31/12/2011), ce qui est assez exceptionnel. La durée moyenne pondérée des emprunts est de 10,50 ans au 31/12/2014.

Complémentairement aux chiffres de l'évolution de la dette communale, l'évolution du montant d'intérêts payés par la commune de Nandrin est aussi révélatrice de l'évolution de sa santé financière.

Nous avons, à titre indicatif, présenté ci-après un tableau montrant l'évolution de la charge d'intérêts débiteurs payés par la commune de Nandrin depuis 2001.

On peut constater, à partir de 2001 et, jusqu'en 2007, l'existence de montants importants d'intérêts débiteurs sur comptes courants tandis qu'au même moment, s'ensuit la diminution des intérêts débiteurs de la dette à long terme. Cela s'explique par la politique de financement de l'époque via des emprunts court terme.

Comme on peut le voir dans ce tableau, les années 2003, 2004 et 2005 furent très proches d'un solde d'intérêts nul. Par contre, 2006 a vu l'augmentation de la charge d'intérêts payés sur compte courant. Cette hausse est à imputer au volume important d'investissements réalisés en 2006 (près de 2,25 millions d'euro) financés directement par la trésorerie, y compris les parts de subsides escomptées, mais aussi à la remontée progressive, à cette époque, des taux d'intérêts court terme sur les marchés financiers.

A contrario, l'année 2007 a vu réapparaître des intérêts débiteurs de dette à long terme puisque le Collège communal de l'époque avait souhaité consolider une partie du déficit de trésorerie en dette à long terme, tout en recourant à l'emprunt pour les nouveaux investissements.

Dès lors, 2008 a marqué le retour des intérêts liés à la dette à long terme et des intérêts créditeurs sur compte courant.

Pour 2009, on constate une quantité d'intérêts créditeurs pratiquement inchangée suite à une série de placements de trésorerie très opportuns. De son côté, la consolidation de la dette a entraîné une majoration des intérêts de la dette à long terme.

Enfin, depuis 2010, les taux d'intérêts continuent à diminuer, tant en taux créditeurs qu'en taux débiteurs. Cela se vérifiera les années suivantes et à nouveau en 2014 puisque la seule prévision de charge d'intérêts de la dette pour 2014 est de l'ordre de 47.070,00€, soit 48.820,00€ inférieur au chiffre de 2012.

Les prévisions pour 2015 sont encore meilleures puisque le montant d'intérêt à payer pour la dette se monterait à 42.130,00€.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Comptes divers	-24.100,00	-32.560,00	-22.260,00	-26.200,00	-20.660,00	-65.170,00	-49.100,00
Intérêts de la dette	-107.630,00	-97.040,00	-42.450,00	-670,00	0,00	0,00	-65.880,00
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
TOTAL INTERETS	-131.730,00	-129.600,00	-129.600,00	-26.870,00	-20.660,00	-65.170,00	-114.980,00

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Comptes divers	+35.120,00	+32.500,00	+14.700,00	+37.510,00	+14.700,00	+7.200,00	+11.730,00
Intérêts de la dette	-133.170,00	-158.030,00	-139.580,00	-126.050,00	-95.890,00	-63.960,00	-47.070,00
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
TOTAL INTERETS	-98.050,00	-125.470,00	-124.880,00	-88.540,00	-81.190,00	-56.760,00	-35.340,00

Enfin, un fonds de réserve ordinaire est constitué à concurrence de 488.100,00€ au 31/12/2014. Rappelons que ce fonds avait été principalement prévu pour faire face aux régularisations des quotes-parts de la commune dans les frais de fonctionnement du SRI de Huy et pour la mise en place de la Zone d'incendie de Huy-Hamoir dont la commune de Nandrin fera partie.

Pour rappel, en date du 01/12/2014, les arriérés dans les frais de fonctionnement du SRI de Huy ont été soldés jusque, en ce compris, l'exercice 2011 (arriérés 2010). Il restera encore à régulariser les exercices 2012 à 2016 inclus.

B Le budget 2015 initial

1° Le budget ordinaire 2015 initial se résume de la façon suivante (€)

Recettes de l'exercice propre ordinaire 2015	6.372.600,00
<u>Dépenses de l'exercice propre ordinaire 2015</u>	<u>- 6.363.200,00</u>
Boni de l'exercice propre ordinaire 2015	+ 9.400,00

Boni de l'exercice propre ordinaire 2015	+ 9.400,00
Résultat des exercices antérieurs	+ 391.100,00
Prélèvement du fonds de réserve ordinaire	+ 190.900,00
<u>Prélèvements vers l'extraordinaire</u>	<u>- 190.900,00</u>
Résultat général ordinaire 2015	+ 400.500,00

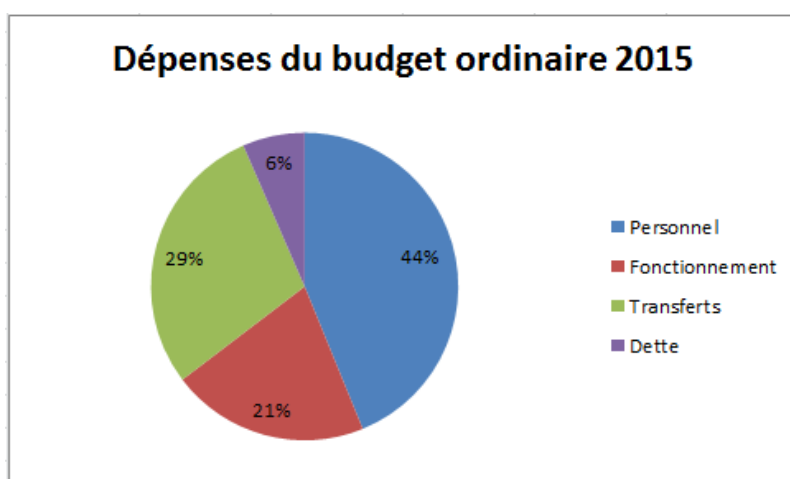
Soit encore,	
Recettes générales ordinaires 2015	6.954.700,00
Dépenses générales ordinaires 2015	- 6.554.200,00
<u>Prélèvements vers l'extraordinaire</u>	<u>0,00</u>
Résultat général ordinaire 2015	+ 400.500,00

2° Analyse du budget 2015 initial

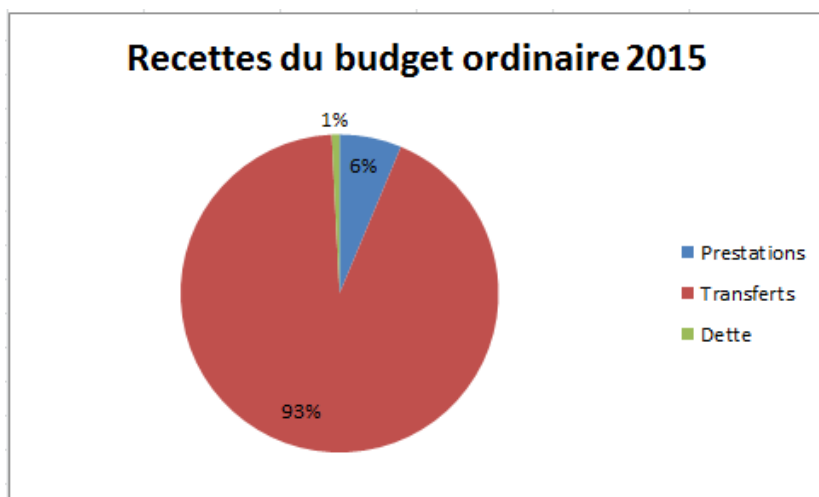
- Le budget ordinaire 2015 est présenté à l'équilibre, tant à l'exercice propre qu'aux exercices cumulés. Il est fait usage de la possibilité d'utiliser le crédit spécial de recettes préfigurant les recettes non-engagées de l'exercice, soit 3,00% des dépenses de personnel et de dette du budget 2015, pour l'équilibrer. L'utilisation de cette inscription comptable, prescrite dans la circulaire budgétaire, est justifiée pour couvrir la double inscription dotation SRI et financement de la Zone d'Incendie Huy-Hamoir pour cet exercice 2015. Le montant ainsi inscrit en recettes est censé compenser la non-indexation des salaires de la fonction publique prévue par le Gouvernement Fédéral, ainsi que la différence de taux de cotisation de l'ONSS-APL qui sera, in fine, de 38% pour l'exercice 2015 au lieu de 40% annoncé.
- Dans le budget communal ordinaire 2015, les coûts de personnel représentent près de 2,789 millions €, soit 43,82 % des dépenses du budget ordinaire. Ce pourcentage relatif est stable par rapport aux résultats obtenus l'année dernière. Pour rappel, le budget 2014 intègre un index de 1,50% par rapport aux salaires de septembre 2014, comme le prescrit la circulaire budgétaire du Ministre Furlan.
- Un montant de 30.000,00€ est inscrit pour alimenter le fonds de pensions des mandataires.
- La proportion des frais de fonctionnement diminue en part relative cette année. Les frais de fonctionnement représentent désormais 20,81% des dépenses ordinaires (24,09% dans le budget ordinaire 2013).
- En ce qui concerne les frais de transferts, on obtient un poids relatif de 28,82% des dépenses ordinaires, pourcentage relatif en hausse régulière, d'année en année, ce qui, implicitement, indique aussi une perte d'autonomie communale.
- Au niveau du CPAS, la quote-part communale a été fixée, cette année, à 530.000,00€, soit le même montant qu'au budget 2013.

- En ce qui concerne le transfert vers la Zone de Police, le montant a été fixé pour cet exercice budgétaire à 353.252,00€, soit une hausse de 2% par rapport au budget 2014.
- Au niveau du Service d'incendie, le budget 2015 intègre la quote-part de la commune de Nandrin dans les frais de fonctionnement du SRI de Huy, soit 281.513,00€ mais aussi ½ dotation annuelle de la future Zone de Service d'Incendie de Huy-Hamoir qui sera fonctionnelle au 01/07/2015 et qui remplacera le SRI de Huy, soit 140.800,00€.
- Enfin, le poste « Dettes » des dépenses ordinaires représente désormais 6,54% des dépenses du budget ordinaire, montant en constante diminution de part relative des dépenses depuis le budget 2011.
- Au niveau des recettes du budget ordinaire, faute d'éléments probants, nous avons appliqué strictement la circulaire budgétaire et inscrit comme dividendes les montants effectivement perçus en 2014.
- Les recettes de prestations se montent à un peu plus de 402.000,00€, soit 6,30% des recettes ordinaires. A noter qu'il est fait usage de la possibilité d'utiliser la marge budgétaire de 2,50% de la masse salariale et de la dette pour équilibrer le budget ordinaire. Le pourcentage relatif n'est donc pas représentatif.
- Enfin, un peu plus de 5,919 millions d'euros sont comptabilisés en recettes de transferts, c'est-à-dire, soit des subsides, soit (et surtout) le fruit des impôts.
- Maintien des taux de la taxe sur le précompte immobilier exprimé en centimes additionnels (2.650 ca) et de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (8,50%).
- Maintien des niveaux de la base de la taxe immondices afin qu'il y ait un équilibre entre les dépenses et les coûts du service (mise en conformité avec le décret wallon) :
 - pour un isolé : 71,00€/an, incluant 30 levées gratuites, 50 kg de fraction résiduelle et 20 kg de fraction organique ;
 - pour un ménage de 2 personnes : 112,00€/an, incluant 30 levées gratuites, 100 kg de fraction résiduelle et 40 kg de fraction organique ;
 - pour un ménage de 3 personnes et plus : 148,00€/an, incluant 30 levées gratuites, 150 kg de fraction résiduelle et 60 kg de fraction organique.
 Seule la fraction supérieure à ces kilos voit son taux majoré (0,30€/kg). Ces montants sont quasiment inchangés depuis 2011.

	Dépenses du budget ordinaire 2015	
Personnel	43,82%	2.788.671,14
Fonctionnement	20,81%	1.324.288,54
Transferts	28,82%	1.834.096,17
Dettes	6,54%	416.170,73
Total :		6.363.226,58



Recettes du budget ordinaire 2015		
Prestations	6,32%	402.774,72
Transferts	92,89%	5.919.258,23
Dette	0,79%	50.631,39
Total :		6.372.664,34



3° Le budget extraordinaire 2015 se présente comme suit (€)

Recettes de l'exercice propre extraordinaire 2015	122.000,00
<u>Dépenses de l'exercice propre extraordinaire 2015</u>	<u>- 540.900,00</u>
Mali de l'exercice propre 2015	- 418.900,00

Mali de l'exercice propre extraordinaire 2015	- 418.900,00
Résultat des exercices antérieurs	0,00
<u>Prélèvements divers</u>	<u>+ 418.900,00</u>
Résultat général extraordinaire 2015	0,00

Soit encore,	
Recettes générales du budget extraordinaire 2015	540.900,00
<u>Dépenses générales du budget extraordinaire 2015</u>	<u>- 540.900,00</u>
Résultat général extraordinaire 2015	0,00

4° Analyse du budget extraordinaire 2015

- Globalement, le budget extraordinaire prévoit 541.000,00€ d'investissements dont 122.000,00€ de subsides et 419.000,00€ de part communale. Il n'y a pas de recours à l'emprunt prévu.
- Le budget extraordinaire 2015 présente la reconduction de projets initiés lors du budget 2013 mais pas encore finalisés : le projet bassins d'orage (200.000,00€ dont 112.000,00€ de subsides) et le remplacement de la chaudière du local Fanfare, Place Botty (30.000,00€ dont 10.000,00€ de subsides).
- 150.000,00€ sont affectés pour le démarrage de la réalisation de l'étude de projet de l'agrandissement/rénovation/construction de l'administration communale.
- 100.000,00€ sont affectés pour le démarrage de la réalisation de l'étude de projet de rénovation de la maison de village de Villers-le-Temple.
- Un montant de 10.000,00€ est prévu pour l'extension du réseau d'éclairage public.
- 30.000,00€ sont disponibles pour l'acquisition de véhicules et/ou de matériel pour le service des travaux.

5° Conclusions du budget 2015

Le budget 2015 de la commune de Nandrin est présenté à l'équilibre, tant aux exercices propres qu'aux exercices cumulés. Il en est ainsi depuis le budget 1995.

La fiscalité de base est inchangée à Nandrin, depuis 2008.

L'intégration du compte 2014 dans le corps du budget 2015, en mars 2015, donnera lieu à une insertion de nouveaux projets par la nouvelle majorité.

Plus que jamais, il convient de prôner la prudence pour le budget 2015 et les budgets futurs car de nombreuses charges supplémentaires s'annoncent encore au vu de la situation économique européenne, la réforme de l'Etat et de son lot de transferts de compétences mais aussi, à cause de la politique de ruptures budgétaires et fiscales menée par le Gouvernement Fédéral MR-NVA.

Ainsi, voici une liste des informations en notre possession à ce jour (01/12/2014) :

- Réforme des zones de sécurité (impact attendu en 2015, soit un surcoût annuel de plus de 100.000,00€ par rapport aux dotations actuelles),
- Double inscription SRI et Zone de Secours pour les exercices 2015 et 2016,
- Arriérés des coûts de fonctionnement des SRI pour les années 2012 à 2016,
- Modification des quotients fiscaux individuels,
- Non-indexation des salaires et des quotients fiscaux individuels,
- Augmentation des quotes-parts ONSS-APL (2012, 2013 et années suivantes),
- Revalorisation des échelles E1 et D1,
- Allongement des carrières des fonctionnaires,
- Pensions complémentaires des agents contractuels,
- Quasi disparition des dividendes des intercommunales
- Taxation des intercommunales par le Fédéral,
- Augmentation des accises sur le carburant,
- Augmentation prévisible de l'aide sociale à partir de 2015 suite aux mesures fédérales d'exclusion du chômage des chômeurs de longue durée,
- Impact du Pacte Budgétaire fédéral,
- Apparition d'une vignette routière,
- Mutualisation du coût du ramassage des immondices (2016 ?),
- ...

Enfin, essayons tout de même de conclure sur une note optimiste : le budget communal 2015 de Nandrin est présenté à l'équilibre, tant à l'exercice ordinaire qu'à l'exercice extraordinaire, et ce, malgré un contexte économique général toujours plus complexe et plus difficile.

Par ailleurs, les fonds de réserve seront alimentés à l'injection du compte 2014 dans le corps du budget 2015, tant à l'exercice ordinaire qu'à l'extraordinaire.

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit durant les exercices 2011 à 2014. La dette communale se montera donc à 3,17 millions d'euros fin 2014 (avances de trésorerie SRI inclus), soit 46,44% du budget ordinaire. Par ailleurs, les caractéristiques intrinsèques de la dette sont très saines : taux moyen pondéré de 1,36% et durée moyenne pondérée de 10,5 ans au 01/01/2015.

Enfin, rappelons l'existence d'un fonds de pensions externalisé qui prend en charge les pensions des anciens mandataires.

III. RAPPORT DE L'ECHEVIN DE L'ENSEIGNEMENT

A Constats

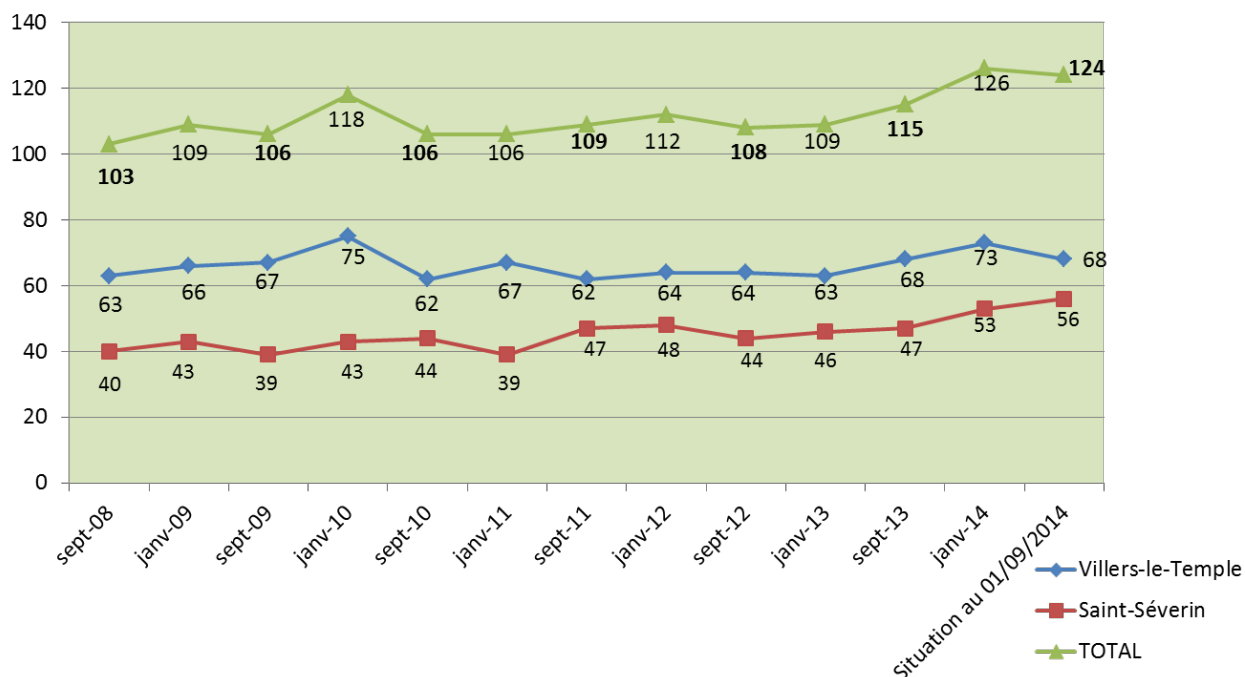
La commune de Nandrin compte deux réseaux scolaires, trois implantations pour un nombre total de 585 enfants inscrits au 30 septembre 2014. Comparé au nombre d'enfants domiciliés sur la commune de Nandrin en âge de fréquenter l'enseignement fondamental (de 2,5 ans à 12 ans), on peut estimer à 65% le pourcentage d'enfants domiciliés sur le territoire de la commune qui fréquentent une des écoles de l'entité.

Le nombre d'enfants inscrits dans une école fondamentale de l'entité non domiciliés à Nandrin est de 239, soit 41% du nombre d'inscrits.

L'évolution du nombre d'enfants inscrits dans une école fondamentale de l'entité est stable depuis 5 ans. Nos établissements scolaires génèrent globalement quatre-vingts emplois.

B L'évolution de la population scolaire en maternelle

1° La rentrée scolaire 2013-2014 en maternelle au 1^{er} octobre

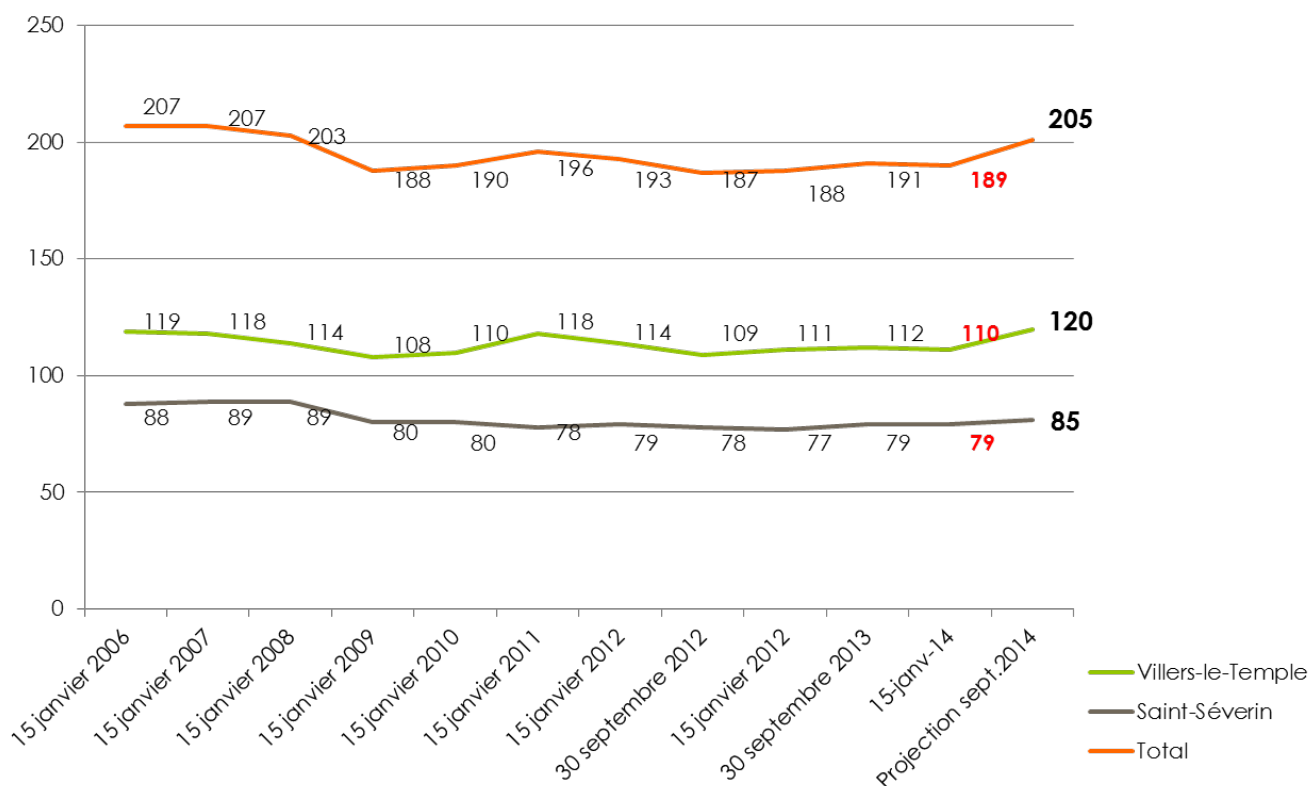


2° Constats

- 3 équivalents temps plein à Saint-Séverin – 3,5 équivalents temps plein à Villers-le-Temple.
- Maintien d'un emploi puéricultrice mi-temps (19h/semaine) dans le cadre du projet bien-être de l'enfant initié en 2009-2010, emploi subsidié par le Pouvoir organisateur.
- Le Pouvoir organisateur s'est vu attribuer un emploi s'inscrivant dans le cadre des Aides à la Promotion de l'Emploi, soit une puéricultrice 4/5 temps pour l'implantation de Villers-le-Temple (année scolaire 2014-2015).

- Détachement ½ temps d'une institutrice maternelle notamment pour assurer de la remédiation, développer un projet relatif à la gestion de conflits dans les cours de récréation.

C L'évolution de la population scolaire en primaire



Au 30 septembre 2014, le nombre d'enfants inscrits est de 205, soit 16 élèves en plus par rapport au comptage du 15/01/2014, soit une augmentation de 8,4% du nombre d'enfants inscrits. Le nouveau capital-périodes s'élève à 320 périodes, soit 30 périodes de plus par rapport au comptage du 15/01/2014.

D L'organisation des cours en primaire

1° Utilisation du capital-périodes

Nombre de périodes générées	
Périodes de classes (10X24)	240
Périodes d'éducation physique	20
Périodes d'adaptation	0
Périodes de langues modernes	8
Périodes P1/P2	15
Reliquats reçus	13
Compléments de direction	24
Total	320

Utilisation du capital-périodes pendant l'année scolaire 2014-2015 : du 1^{er} octobre 2014 au 30 juin 2015.

Affectations	Périodes
1 direction sans classe	24
10 titulaires de classe à temps plein (6 Villers 4 St-Sev)	240
Dédoublément partiel P5 P6 StS	22
Education physique	20
Dédoublément partiel P3P4 StS	6
Langues modernes (néerlandais et anglais)	8
Total	320

Intervention du PO pour 6 périodes pour permettre le dédoublement mi-temps de P3P4 StS.

2° Organisation des cours de secondes langues requiert 6 périodes

	ANGLAIS		NEERLANDAIS	
	5 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}
Villers-le-Temple	22	16	4	-
Saint-Séverin	11	12	2	1

Constat : un enfant sur dix fréquente le cours de néerlandais.

3° Organisation des cours philosophiques

12 périodes sont attribuées pour les cours de religion et de morale pour l'ensemble de l'école communale.

Pour cette année scolaire 2014/2015, la fréquentation du cours de morale dépasse la fréquentation du cours de religion.

4° Conclusion

Le pouvoir organisateur prend financièrement en charge 6 périodes nécessaires au renforcement de l'encadrement (dédoublément mi-temps) en P3+P4 à Saint-Séverin.

E 2014 : un nouveau projet d'établissement

Le bilan de l'année 2014 s'inscrit dans le cadre du nouveau projet d'établissement 2014-2017 de l'école communale (Décret "Missions" de 1997). Celui-ci s'inscrit dans la continuité du précédent, tout en visant une amélioration des conditions d'apprentissages de l'enfant. A cette fin, l'équipe pédagogique planifie les programmes tout au long du parcours scolaire de l'enfant durant ses six années primaires. Elle développe des projets de classes et assure le cas échéant un suivi individuel des élèves en difficulté scolaire.

Le Conseil communal du 16 septembre 2014 a adopté le nouveau projet d'établissement couvrant les années 2014, 2015, 2016 et 2017. Il insistera davantage sur l'éveil scientifique : rechercher puis utiliser des outils pratiques au service de la construction de savoirs scientifiques, se constituer un matériel de base pour l'enseignement de l'éveil scientifique et développer cet enseignement en continuité de la maternelle à la fin du primaire.

F Classes de dépaysement 2014/2015

Classes	Dates	Classes de dépaysement	Estimation du nbre d'élèves	Estimation du nbre d'accompagnateurs	Estimation participation parents
P1 Vlt	18/05/2015	Atomium	22	2	50 €
P1 StS	1/06/2015	Atomium	16	2	50 €
P2 vlt	1 au 3/06/2015	Ferme pédagogique du Chant d'oiseaux	22	2	105 €
P2 StS	9 au 11/02/2015	Ovifat	20	2	115 €
P3 Vlt	30/03 au 3/04/2015	Classes vertes Wellin	18	2	120 €
P3P4 StS	3 au 8/05/2015	Classes mer Cancale	23	2	220 €
P4 Vlt	3 au 8/05/2015	Classes mer Cancale	20	3	220 €
P5 Vlt	30/03 au 3/04/2015	Classes ville Bruxelles (train)	26	3	220 €
P6 Vlt	25/03 au 3/04/2015	Classes neige	15	2	390 €
P5P6 StS	25/03 au 3/04/2015	Classes neige	24	2	390 €

G Les réunions d'informations enseignants / parents / personnel d'encadrement / pouvoir organisateur / société civile

1° Le Conseil de participation

Durant cette année 2014, le Conseil de participation s'est réuni deux fois. Il a pu notamment observer l'évolution du cadre scolaire, éclairé par le Pouvoir organisateur.

Pour rappel, le Conseil de participation est constitué de membres du personnel enseignant, de parents d'élèves, de membres du pouvoir organisateur ainsi que de représentants issus du tissu culturel local.

Il a été renouvelé, suite au changement de législature.

2° La CoPaLoc (Commission Paritaire Locale)

La Commission Paritaire Locale de l'enseignement communal s'est réunie deux fois en 2014. Elle entérine les choix proposés par le Pouvoir organisateur et prend connaissance des informations de la rentrée et des choix pédagogiques pour l'année entamée, avant de statuer sur les points suivants :

- L'utilisation du capital-périodes au niveau primaire
- La répartition des emplois en maternelle et en primaire
- L'ouverture et la fermeture des écoles (congés scolaires notamment)
- L'établissement et le respect de la hiérarchie du personnel prioritaire
- La programmation de la formation continuée

Elle a également été renouvelée, suite au changement de législature.

F Les travaux

- Entretien récurrent des bâtiments scolaires.
- Concrétisation du Plan Trottoir à Saint-Séverin.

G Conclusion générale

L'enseignement communal à Nandrin est une petite entreprise d'une cinquantaine de personnes – enseignants, accueillants extra scolaires, personnel d'entretien, ... - au service de l'éducation, de la formation et de l'épanouissement de 329 enfants.

En outre, chaque implantation est dotée d'un comité scolaire et d'une association de parents qui renforcent la cohésion indispensable enfants/parents/enseignants/pouvoir organisateur.

IV. RAPPORT DE L'ECHEVIN DU LOGEMENT

Pour rappel, l'essentiel de la vision politique de la commune en matière de développement de logements publics se décline en quatre axes :

1. L'assainissement du patrimoine communal pouvant servir, de manière appropriée, le logement public ;
2. Le développement du logement public sur le foncier public appartenant à la commune, au centre d'action sociale et à la région wallonne ;
3. La recherche de synergies possibles avec d'autres communes du Condroz, également confrontées à l'enjeu du développement de logements publics en milieu rural ;
4. L'incitation à la prise en compte de la problématique du logement public par les promoteurs immobiliers dans le développement de projets de plus de 20 logements.

Ce développement s'inscrit dans la logique dictée par les gouvernements wallons qui se sont succédé depuis 2004.

C'est ainsi que Nandrin a, depuis 2006, répondu à tous les plans d'ancrage proposés par la Région wallonne. L'année 2013 marquait l'introduction du quatrième plan d'ancrage pour la commune, échappant ainsi aux sanctions prévues par le législateur.

Avec un taux de logements publics parmi les plus faibles de Wallonie (0,2%), à population inchangée, Nandrin devrait atteindre 1,2% au terme des quatre plans d'ancrage.

2014 est une année charnière en matière de logements publics, à Nandrin en particulier et en Wallonie en général. A Nandrin, car la concrétisation des premiers plans d'ancrage initiés en 2007 se marquera seulement en 2015 par la mise en service des premiers logements publics régionaux à Villers-le-Temple, Place Baudouin, qui seront au nombre de quatre.

En Wallonie, avec l'installation du nouveau gouvernement wallon, la Déclaration de politique régionale qui en découle augure d'un profond changement de politique en la matière, dessinant un nouveau modèle de financement du logement public, un nouveau système d'attribution et une autre formule de calcul du loyer. L'ensemble de ces politiques accorderait davantage de poids aux communes dans le choix des locataires.

L'ensemble de ces changements – dont les contours ne sont pas encore connus – modifiera sans aucun doute l'approche des communes wallonnes en matière de politique de développement du logement public.

En outre, dès l'entame de sa législature, le Gouvernement wallon actuel a instauré un moratoire de trois années sur de nombreux engagements budgétaires et notamment sur les investissements prévus concernant les plans d'ancrage, avec pour conséquence le report d'autant dans la mise en œuvre de ceux-ci. A Nandrin comme ailleurs, cette décision aura sans aucun doute un impact sur la mise en œuvre des plans d'ancrage, retardant celle-ci de trois années au moins.

V. RAPPORT DE L'ECHEVIN AYANT EN CHARGE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE ET L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

En 2016, la commune de Nandrin sera appelée à renouveler pour cinq années, son programme CLE (coordination locale pour l'enfance). Dans cette perspective, dès 2014, la CCA réalise une série d'enquêtes sous forme de questionnaires, destinés aux parents et aux enfants résidant et/ou fréquentant les différents milieux d'accueils et scolaires sur l'entité communale. Celles-ci devraient amener la CCA à établir une analyse précise des besoins en matière d'accueil extrascolaire.

Cette démarche de consultation se veut la plus large possible, sollicitant le concours des associations et comités de parents et des écoles.

L'année 2014 marque également la présentation du Plan d'actions 2013-2014. Celui-ci contient notamment les projets de stages et animations proposés durant cette période, les adaptations du Règlement d'Ordre Intérieur, du projet pédagogique, ainsi que la présentation du Plan de formation continue des accueillant(e)s réalisée en collaboration avec l'ATL de Tinlot, dispensée par les formateurs du CJLg (soit deux jours prestés, 50h de formations continuées sur une période de 3 ans, conformément aux critères ONE).

En outre, la CCA a lancé un appel aux jeunes nandrinois désireux de se former en qualité d'animateur de plaines. Un stage intégralement remboursé par la commune de Nandrin aux candidats qui obtiennent une attestation ou un diplôme reconnu par l'ONE et dès lors qu'ils s'engagent à donner priorité à la commune de Nandrin dans le cadre de l'organisation des plaines d'été. Cette année a donné lieu à l'engagement d'un animateur issu de cette filière.

En 2014, la CCA a proposé un stage aux enfants scolarisés de 2,5 ans à 12 ans durant toutes les périodes de congés scolaires (hiver, carnaval, printemps, été, automne).

Ces stages thématiques ont permis à plus de 350 enfants de participer aux nombreuses activités qu'ils proposent.

Enfin, il convient de rappeler, qu'outre les stages proposés durant les périodes de vacances scolaires, la CCA coordonne un accueil extra-scolaire gratuit destiné à l'ensemble des enfants fréquentant une école fondamentale de l'entité. Tout au long de l'année scolaire, ce ne sont pas moins de 22 accueillantes et accueillants qui, en plus de la coordinatrice de l'ATL, assurent pour compte de l'école communale et de l'école Saint-Martin, la coordination de l'encadrement des enfants dans le cadre des garderies organisées au niveau de l'accueil extra-scolaire.

VI. RAPPORT DE L'ECHEVIN AYANT EN CHARGE LA POLITIQUE DES AINÉS

En 2014, le CCCA s'est réuni sept fois. Lors de la séance du Conseil communal du 16 septembre 2014, l'échevin en charge de la matière a lu le plan d'actions établi par les membres du CCCA, en conformité avec la circulaire du 2 octobre 2012 provenant du Ministre wallon des Pouvoirs locaux qui invite le CCCA à informer régulièrement le Conseil communal de ses travaux ; la volonté du Collège étant d'aller au-delà de la circulaire présentant un rapport d'activités annuellement.

Le CCCA décline son Plan d'Actions sous forme d'engagements qui se présentent comme suit :

- Promouvoir les actions en faveur du maintien à domicile de nos aînés
- Etablir un accompagnement des aînés dans la recherche d'organismes ou associations d'aides
- Proposer écoute et soutien en faveur de thématiques spécifiées en termes de logement, mobilité/sécurité, santé et communication (les coordonnées des membres communiquées dans le bulletin communal permettront aux aînés d'établir un relais dans la recherche de solutions)
- Initier aux manipulations informatiques de base afin de pouvoir consulter les sites renseignés et pouvoir contribuer à l'enrichissement de ceux-ci
- Accueillir chaque année, lors d'un goûter, les anciens et nouveaux aînés de la commune qui souhaiteraient, par leur présence et leur expérience, enrichir les actions du groupe
- Soutenir les partenariats avec les groupes de jeunes qui souhaitent apporter leur contribution au bien-être des aînés en réalisant de petits travaux et dépannage (Eté solidaire, ...)
- Proposer aux mouvements de jeunes un élargissement par intégration dans un réseau de solidarité intergénérationnel : 'Système d'Échanges locaux' [SEL]
- Travailler avec les autorités communales à la réflexion sur la mise en route de chantiers de logements communautaires sociaux, logements partagés dits kangourous et résidences services publics
- Favoriser, en partenariat avec la CCATM, les actions entreprises en vue de maintenir l'accessibilité et la sécurité des aînés sur les voiries communales et d'améliorer leur entretien (actions écologiques de ramassage des déchets sur les trottoirs, mise en place de facilités pour les personnes à mobilité réduite, inventaire des travaux à suggérer, ...)

En plus des séances plénières, les membres du CCCA se sont retrouvés en groupes de travail sur les thématiques de la mobilité, la sécurité, la santé, le logement et la communication. Ces rencontres ont permis de dégager des priorités et des actions que le CCCA mènera durant l'année 2015, comme par exemple la mise en place d'un « SEL », un système d'échange local de produits ou de services, permettant à tout individu d'échanger des compétences, des savoir-faire et des produits avec les autres membres du groupe. A ce stade, le modèle est mis à l'épreuve entre les membres du CCCA avec l'espoir de l'étendre à l'ensemble des nandrinois.

Autre projet, la réalisation d'un recueil d'information « Santé » à destination des aînés de la commune. Ce projet en cours de réalisation devrait aboutir en 2015.

VII. RAPPORT DE L'ECHEVIN DE LA CULTURE

Durant l'année 2014, la commune de Nandrin a soutenu de nombreuses activités culturelles. Citons notamment, l'exposition « **Art au Village** » en février ; les activités et concerts organisés par le Royal Elan "Fondation Christian Blavier" – Fondation privée, dont les expositions organisées dans le cadre des Journées du Patrimoine en septembre sur le thème « **Faits de guerre & humanité en guerre** », à la mémoire de nos aïeux partis au combat durant les deux grandes guerres qui ont marqué le XX^{ème} siècle.



2014, Nandrin assoit sa réputation de « terre de musiques ».

Cette année confirme le **Nandrin Jazz Festival** lancé l'année précédente, proposant pour sa deuxième édition, quatre concerts avec parmi les meilleurs musiciens de jazz que compte la Belgique : Philipp Catherine, Igor Gehenot, Michel Hatzigiorgiou, Manu Conté, ... Une seconde édition qui aura rencontré un vif succès.



Citons également les concerts organisés par l'ASBL «**Saint-Séverin Musique**», créée en 2013 et proposant tout au long de l'année des concerts de musiques classiques de qualité, alliant musique et patrimoine en proposant ces concerts dans les églises de l'entité.

Enfin, outre les activités citées ci-dessus, Nandrin voit se développer des initiatives culturelles de qualité qu'elle soutient, offrant tout au long de l'année des manifestations culturelles peu communes. Pensons aux **concerts rocks** organisés dans la salle appelée « **Deux ours** » au premier étage du restaurant « l'Industrie » ; aux **concerts de jazz** organisés au restaurant « **Chez Pol** » ; aux **concerts** organisés par l'**ACAN**, ...



Quelques mots à propos de la bibliothèque... et de sa bibliothécaire bénévole, Mme Eloy.

Toujours bon pied bon œil, à 85 ans, elle gère depuis près de 50 ans un patrimoine de plus de 11.000 livres, conseille plus de 1.326 lecteurs.

Une bibliothèque vivante, riche et pleine d'humanité.



IX. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'ENVIRONNEMENT

PROJETS

Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)

- réunions plénières (4) : présentation du PCDN, rapport intermédiaire du bureau d'études, « World Café », plénière des groupes de travail
- mise en place des groupes de travail (4)
- réunions des groupes de travail (9)
- réunions de suivi avec la Fondation Rurale de Wallonie
- visites de terrain avec le bureau d'études (5)
- rapports des réunions et visites
- travail cartographique
- journée de visite et découverte du PCDN de Tellin

Plan Maya

- réalisation des engagements année 1. Plantation des prés fleuris, des arbres fruitiers et d'alignement
- réalisation et parution de 4 articles sur l'abeille dans le bulletin communal Carrefour
- réunion avec les apiculteurs
- bilan année 1
- constitution du dossier année 2

BiodiBap

- constitution du dossier de candidature
- visite de terrain avec le délégué SPW
- visite des sites avec des experts (botanistes, zoologistes, ornithologues, ...)
- journée d'information à Namur – février 2014

Contrat de Rivière Ourthe

- suivi du Plan d'actions
- gestion des plantes invasives

Communes et rivières propres

Dans le cadre des actions du Contrat de Rivière Ourthe (CRO) - avril 2014 :

- participation au projet
- appel à bénévoles
- information des riverains
- suivi du projet

Gestion Différenciée des espaces verts (en collaboration avec le GAL Pays des Condruses)

- suivi du projet
- démonstration de machines à désherber. Alternatives à l'utilisation des herbicides
- inventaire des espaces verts communaux

La semaine de l'arbre - novembre 2014

- organisation de la publicité à donner à l'événement,
- organisation des animations données dans les écoles par le CRIE de Modave,
- organisation de la conférence sur la Forêt par le directeur des Ressources Forestières du DNF et projections de courts-métrages,
- organisation de balades commentées à Nandrin et Villers-le-Temple, par des guides nature et agent DNF

PROJETS TRANSCOMMUNAUX, en collaboration avec le GAL Pays des Condruses

Contribution active aux projets suivants :

- **Sentiers.be** avec l'échevinat de la mobilité
- **Rando-Condruz** avec les échevinats du tourisme et de la mobilité
- élaboration de la **Charte de convivialité** du Gal Pays des Condruses

GESTION DE L'EAU

Zones d'immersion temporaire (ZIT)

- suivi des dossiers,
- élaboration des conventions

Inondations et coulées boueuses.

- suivi donné aux études menées en la matière par les Facultés Universitaires Agronomiques de Gembloux et le bureau d'études GISER

GESTION DES DECHETS

- établissement du coût vérité : le taux atteint est de 103%
- calcul des taxes
- participation au comité de suivi Intradel de la zone C Liège
- relais et suivi des campagnes de sensibilisation à une meilleure gestion des déchets, menées par Intradel
- atelier cuisine anti-gaspillage alimentaire – octobre 2014

L'échevinat de l'environnement ne dispose pas d'une équipe ou d'un service spécifiques. La réussite des dossiers et projets menés repose sur l'implication et la qualité du travail des agents communaux qui se voient confier ponctuellement des missions.

X. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA JEUNESSE

Rencontre entre l'Espace des Jeunes de Nandrin et la Maison des Jeunes de Huy

Eventuelle collaboration

Rapport d'activités de l'espace-jeunes 2014

Ouverture, accueil

L'Espace – jeunes est ouvert les mercredi et samedi dès 14 heures. Certains vendredis dès 17 heures.

Ce local dispose d'un billard, un kicker, un jeu de fléchettes, une console Wii ainsi qu'une télévision et des jeux de société.

Deux publics le fréquentent. Les aînés et les plus jeunes.

Le groupe des aînés est constitué des premiers jeunes à avoir fréquenté cet espace. C'est un public mixte composé de jeunes âgés entre 20 et 26 ans. Ils viennent de moins en moins car la plupart d'entre eux travaillent et/ou sont en couple.

Le second groupe est constitué de jeunes de la commune âgés entre 13 et 20 ans. Public mixte également, celui-ci se compose d'une bonne vingtaine de membres. De semaine en semaine, on le voit évoluer. En effet, depuis peu, de nouveaux jeunes de l'entité fréquentent les lieux et amènent des amis.

Au total, une quarantaine de jeunes fréquentent maintenant l'Espace – jeunes.

Le travail effectué avec ces jeunes consiste en un travail de prévention au niveau de la consommation de substances conduisant à l'addiction, de délinquance, du respect de soi et d'autrui ainsi que du matériel mis à leur disposition. Cet espace reste avant tout un lieu d'accueil, de rencontre où le public vient se détendre ou demander conseil à l'éducateur.

Activités « extraordinaires »

- Matinée sportive encadrée par l'éducateur ainsi que des jeunes, en partenariat avec le personnel de l'accueil temps libre. Une bonne trentaine d'enfants âgés de 5 à 12 ans.
- Paintball dans les bois de Nandrin. 14 participants au jeu.
- Soirée jeux de société. 15 participants âgés de 13 à 20 ans.
- Sortie aux Renault Days de Spa-Francorchamps. 9 jeunes âgés de 15 à 22 ans.
- Sortie au Domaine Provincial de Mol. Piscine, pédalo, mini-golf, ... 12 jeunes âgés de 15 à 20 ans.
- Préparation, réalisation et encadrement de l'été solidaire 2014. 10 jeunes âgés de 15 à 20 ans (voir rapport évaluation été solidaire). Un partenariat commune-CPAS.
- Tournoi de kicker, billard et fléchettes à l'Espace – jeunes. 10 jeunes âgés de 13 à 21 ans.
- Tournoi de pétanque. 10 jeunes âgés de 15 à 19 ans.

Aide logistique et financière aux mouvements de Jeunesse

Camps d'été, fêtes, ...

Mise à disposition du pavillon du Péry à la troupe du 17^{ème} Val Mosan (travaux en cours)

XI. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA COMMUNICATION

Missions continues

- réalisation trimestrielle du bulletin communal Carrefour : recherche et sélection du contenu, contacts avec les associations, réunions du comité de rédaction, rédaction d'articles, mise en page, relecture
- élaboration des brochures reprenant les activités proposées aux jeunes pendant les vacances,
- gestion du site Internet.

Projets réalisés

Réalisations effectuées en 2014 :

- carte de vœux,
- invitation au goûter de l'an neuf,
- livrets et carnets pour le service population – état civil,
- documents et invitations pour le musée communal,
- documents pour la taxe déchets,
- documents divers pour la CCA : flyers, livrets pour le programme des stages d'été, ...

Semaine de l'arbre 2014

Réalisation d'un feuillet relatif à la semaine de l'arbre et aux animations proposées dans ce cadre.

Accueil Temps Libre

Edition de la brochure sur les stages et animations de vacances 2014, en collaboration avec l'ATL.

Journées du Patrimoine

En collaboration avec l'échevinat de la Culture, réalisation et organisation des Journées du Patrimoine 2014.

XII. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

A Contrôle des actes et travaux

- 7 courriers d'avertissement ont été envoyés concernant des enseignes situées le long de la Route du Condroz
- 2 courriers d'avertissement ont été envoyés pour des constructions de minime importance
- 1 courrier pour l'implantation de ruches
- 2 PV dressés : modification de relief du sol – construction sans permis

B Dossiers en recours auprès du Gouvernement wallon

Deux recours ont été introduits par des citoyens suite à un refus de permis d'urbanisme délivré par la commune. L'administration communale a été défendre son point de vue devant la Commission d'avis sur les recours, à Namur.

C Réunion avec le Fonctionnaire délégué pour les projets importants sur Nandrin

En 2014, quatre réunions avec le Fonctionnaire délégué se sont déroulées dans les bureaux du SPW à Liège, afin d'échanger sur l'analyse et le suivi de dossiers importants. Tant l'aspect juridique que l'opportunité de ces projets sont abordés.

D Elaboration d'un schéma de développement territorial sur l'arrondissement de Huy-Waremme

Dans le cadre de la Conférence des élus de Huy-Waremme, plusieurs réunions de participation se sont déroulées sur le territoire des 31 communes en vue d'élaborer un schéma de développement de l'espace de l'arrondissement de Huy-Waremme.

L'étude de ce schéma est réalisée par le bureau Pluris.

L'objet de ce document est de développer une analyse stratégique quant à l'évolution des principaux aspects déterminant l'aménagement global du territoire à cette échelle. A savoir : les infrastructures sociales, économiques, énergétiques, l'habitat et la mobilité. Sans oublier les espaces naturels et paysagers.

Ce document, aujourd'hui approuvé par la Conférence des élus, devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal de chacune des 31 communes.

E Dossiers éoliens

- Une réunion d'information préalable a été organisée par EDF Luminus en date du 20 février 2013 pour un projet de parc éolien implanté sur le territoire de notre commune.
Suite à cette réunion, le Collège communal a formulé un ensemble de remarques.

Nous n'avons aucune suite de la part du promoteur. Ni en ce qui concerne d'éventuelles questions pour réaliser son étude d'incidences, ni quant au dépôt d'une éventuelle demande de permis.

- Nous sommes informés que la société Lampiris a déposé sa demande de permis unique pour l'implantation de 5 éoliennes. L'EIE a conclu au retrait du mât situé sur la commune de Nandrin. La demande de permis a été déposée le 28 octobre 2014. Aujourd'hui, la Région ne s'est pas encore prononcée sur la complétude du dossier. Une fois le dossier déclaré complet, une enquête publique sera organisée et le Collège communal devra rendre un avis.

XIII. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'ÉNERGIE

- Les 31 communes de l'arrondissement de Huy-Waremme ont réalisé un marché public commun pour la confection d'audits énergétiques des bâtiments publics communaux. Deux sociétés ont remporté ce marché.
En ce qui concerne la commune de Nandrin, des audits sont en cours de réalisation sur les bâtiments suivants : l'ancien tribunal, la Nandrinoise, les deux écoles, le hall omnisport de Villers-le-Temple, la salle communale de Saint-Séverin. Les conclusions de ces audits nous permettront de mettre en place des solutions visant à rationaliser les dépenses énergétiques. Les bâtiments susvisés ont été sélectionnés sur la base du cadastre énergétique élaboré en 2013, par notre éco-passeur.
- Le subside UREBA, sollicité en 2013 pour le remplacement de la chaudière de l'ancien tribunal par une chaudière à pellets, est toujours en cours de traitement auprès des services publics de la Wallonie.
- Les services publics de la Wallonie ont traité la demande de subside UREBA exceptionnel concernant l'isolation d'un bâtiment de l'école de Saint-Séverin. La somme allouée est de 22.821 euros. Ce montant est insuffisant pour la réalisation des travaux. Cependant, la chaudière de l'école doit être remplacée, une partie de cette somme pourra donc y être affectée.
- L'éclairage du hall omnisport de Villers-le-Temple a été remplacé par un éclairage LED. Il présente le double avantage d'être moins énergivore et d'être incassable.
- Une étude gratuite quant à l'éclairage public a été demandée auprès de la société TECTEO. Il s'agit de rationaliser les dépenses énergétiques en ce qui concerne l'éclairage des monuments ainsi que des zones publiques éclairées par un équipement vétuste.

XIV. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA MOBILITÉ

Mobilité douce

- En octobre **2012**, le Conseil communal a approuvé la convention entre la Wallonie, la Commune, le Gal « Pays des Condruses » et « **Sentiers.be** » dans le cadre de l'élaboration d'un réseau transcommunal de mobilité douce. Le projet finalisé a été adopté par le Conseil communal le 22 octobre **2013**.

Le 29 mars **2014**, le réseau de « Sentiers.be » entre les communes de Marchin, Modave et Nandrin a été inauguré.

Deux réunions de comité de suivi ont été organisées en 2014 (19/02 et 20/05).

- Début d'une opération de sensibilisation qui vise à ralentir la vitesse des automobilistes et a fortiori à sécuriser les usagers faibles :
 - acquisition de trois radars préventifs ;
 - marché public pour la réalisation de chaussées à voie centrale banalisée ;
 - marché public pour le placement de rappels de la vitesse réglementaire en entrée d'agglomération ;
 - marché public pour l'acquisition de signaux lumineux destinés à avertir de la proximité d'une école.

Mobilité route du Condroz

- Le permis pour la réalisation du rond-point dit « *du Monastère* » a été accordé cette année. Le Bourgmestre a envoyé un courrier auprès du Ministre compétent pour lui signifier l'urgence de la réalisation de ce projet.
- A l'initiative de la commune de Nandrin et en collaboration avec le GAL, une réunion de l'ensemble des bourgmestres des communes limitrophes à la Route du Condroz ainsi que des représentants de l'ULg se sont réunis le 18 juin 2014 à la salle du Conseil communal de Nandrin pour signer un courrier commun en vue d'obtenir un rapidobus entre Marche et Liège.
- Plusieurs réunions avec les services de la Province ont eu lieu pour faire évoluer les plans de la plate-forme multimodale, simultanément la commune rencontre le propriétaire de la parcelle en cause afin de construire un accord.

XV. RAPPORT DE L'ECHEVINE DU DEVELOPPEMENT LOCAL

En 2013, le Collège communal a répondu à un appel à projet et déposé un dossier de candidature visant à obtenir un subside couvrant totalement les frais d'une étude relative à la possibilité de développer, sur notre commune, une entreprise d'économie sociale marchande. Cet appel à projet vise à soutenir l'émergence et la mise en œuvre de projets d'économie sociale marchande s'inscrivant dans le champ de l'économie verte et du développement durable.

Ce projet s'inscrit dans les aides proposées par le Gouvernement wallon. Mesure V.5 b 6.3 « Soutenir le développement et la participation des entreprises agréées dans le secteur de l'économie sociale » du Plan Marshall 2. Vert.

En 2014, nous avons obtenu le subside pour réaliser cette étude. Nous envisageons le transfert de celui-ci au GAL Pays des Condruses dont l'équipe en place dispose d'une grande compétence en la matière. Ce transfert présente également l'avantage de libérer du temps pour notre administration communale.

XVI. RAPPORT DE L'ECHEVIN DES TRAVAUX, DES SPORTS, DU TOURISME et de L'AGRICULTURE

A Service travaux

L'année 2014 sera marquée par le décès inopiné d'un membre du personnel du service des travaux. Ce collègue avait de nombreuses connaissances et compétences techniques. Les missions les plus diverses lui étaient données pour répondre aux demandes d'intervention de la population nandrinoise, des responsables d'écoles ou du C.P.A.S. Il avait toujours une première solution pour dépanner. Il intervenait dans la maintenance générale des bâtiments communaux.

Par l'hommage que je rends à ce membre de l'équipe travaux disparu trop vite, je veux montrer aussi la charge très diversifiée d'activités auxquelles nous devons faire face tout au long de l'année, à chaque saison, à chaque occasion d'évènements, bons ou moins bons, et qui nous demandent une prestation de qualité pour la commune.

L'année fût difficile, d'autres personnes furent absentes pour cause de maladie et tous nos secteurs sont touchés. Nous sommes donc très attentifs à garder des équipes de personnes polyvalentes afin de couvrir l'ensemble des techniques du bâtiment, des travaux routiers, de l'égouttage, des espaces verts et de pouvoir faire face aux nombreux problèmes journaliers de la commune. C'est pourquoi nous donnons la possibilité à notre personnel de suivre des formations nécessaires pour évoluer favorablement.

Dans le cas d'embauche, la personne est évaluée dans le cadre d'un contrat à durée déterminée et devra répondre aux besoins définis par le Directeur général. Je pense ici à la réorganisation de notre service espaces verts dont le responsable prendra sa pension bien méritée en 2015. De plus, dans cette branche, l'usage de produits phyto devra disparaître et nous devons adapter nos procédures.

Avant de développer plus particulièrement les réalisations qui ont été faites sur le territoire nandrinois, je souhaite féliciter les personnes techniciennes de surface, qui tout au long de l'année entretiennent les locaux des écoles, salles, administrations. Ce travail est fait parfois dans des circonstances difficiles, dans des bâtiments qui ne sont pas toujours les plus adaptés.

Enfin je voudrais aussi dire que je suis fier de voir sur nos routes un bus scolaire toujours propre, un chauffeur qui mène les enfants d'une école à l'autre ou vers des activités, toujours avec un sens profond de la sécurité qui traduit si bien l'expression « en bon père de famille ». Pour toutes ces personnes qui font partie du service travaux, je souhaite exprimer en tant que membre du Collège en charge de ce secteur, ma plus grande considération dans la façon de remplir leur mission.

Mais qu'avons-nous fait cette année ?

1° La gestion de l'écoulement des eaux

La douceur de l'hiver passé nous a permis d'envisager les travaux de remise en état relativement tôt dans l'année. Si les routes avaient subi moins de dégâts, la maîtrise des eaux de ruissellement, d'égouttage, les coulées boueuses posaient des problèmes dans tous les villages de l'entité. Il était donc indispensable de curer un maximum de fossés, de remplacer certains collecteurs (rue des six Bonniers), de prolonger ou refaire les filets d'eau et avaloirs, de renforcer les berges de cours d'eau, de créer des tranchées

drainantes. Tous ces travaux ont été réalisés par nos équipes à l'exception de l'opération faite dans les terrains en direction des Houx en venant de la place de St Séverin. La société Eloy S.A. a retracé le lit du ruisseau, cette opération a fortement amélioré l'évacuation des eaux de la place et a rendu au ruisseau sa vitesse d'écoulement du passé.

2° Gestion des bâtiments – maintenance – entretiens et grosses réparations

1. Eglise de Nandrin : les portes et châssis de la sacristie et du local scout ont été remplacés.
2. Ateliers Tige des Saules : l'opération de nettoyage des bâtiments a permis de reconditionner les réserves et magasins de pièces et matériaux de construction. Un atelier de menuiserie a été installé pour regrouper les machines. Dans la partie réservée au ping-pong, nous avons fait remplacer le chauffage au gaz par du nouveau matériel afin d'assurer une plus grande sécurité.
3. Ecoles : réalisation principalement de travaux de peinture afin de moderniser les couloirs et cages d'escalier. Remise en état des portes et fenêtres. Nombreuses réparations durant la période des vacances.
4. Garage au bureau travaux : remplacement par un volet électrique de la porte principale – garage où se trouve le matériel de 1^{ère} urgence et réparations mécaniques.
5. Football : achèvement de l'installation du nouveau bâtiment, aménagement des pourtours.
6. Bureau administration : nouvelle connexion câblée entre les bâtiments.
7. Ancienne crèche désaffectée : adaptation en espace pour les scouts – lieu de rencontre sans équipement spécial pour les adolescents.
8. Salles de fêtes : montage de nouveaux systèmes de gestion de portes avec ouverture numérisée et contrôle à distance.

3° Voiries et chemins – espaces verts

Nous avons réalisé cette année la grande opération de remise en état de différentes voiries de l'entité. Ces travaux ont été réalisés par un prestataire extérieur, dans le cadre d'un marché public. L'opération consistait à enlever + ou – 7 cm de la couche supérieure abîmée de la route et à niveler correctement le fond du bac qui allait recevoir la nouvelle couche de tarmac chaud. Il s'agissait du bois de France, de la rue du Baty – Guissart à VLT, de la rue des Roses à St Séverin, de la petite Vaux à Nandrin, de la rue J. Pierco en face du parking de la salle et de l'école de Villers-le-Temple et de l'anneau routier du parking de l'infrastructure du Péry.

D'autre part, notre équipe a pu réaliser de nombreuses réparations ponctuelles afin de réduire les désagréments de routes secondaires dégradées. Cela se fait au tarmac chaud quand l'assiette de la route n'est pas trop déformée.

Avec le concours du Gal, nous avons balisé les nouveaux sentiers RANDO. Nous avons également réalisé la signalisation nécessaire de l'opération mobilité douce. Cet ensemble de promenades à travers nos 4 villages attire de nombreux promeneurs et exigera une attention d'entretien particulière pour les années à venir.

Nous avons fait évacuer les produits à recycler provenant de ces divers entretiens et qui étaient stockés jusqu'à ce jour au Tige des Saules. Une gestion plus rigoureuse par un tri devrait permettre de réduire les quantités.

Le fauchage tardif a été organisé sur des tronçons bien identifiés sur un total de 7 km. Ceci nous permet de tester la façon d'évoluer pour l'entretien des bords de route.

Nos cimetières et les cinq monuments commémoratifs des deux grandes guerres étaient impeccablement préparés pour les manifestations annuelles.

B Sports

Cette année est certainement pour la commune de Nandrin l'aboutissement d'un grand projet footballistique.

La réalisation des 2 terrains synthétiques est terminée. Le Conseil communal a donné au club de l'A.S.B.L. Royale Entente Sportive Templiers Nandrin la possibilité de s'installer dans les nouvelles infrastructures sur base d'une convention qui règle les modalités d'usage autant pour les terrains que pour le bâtiment composé des vestiaires et à l'étage, d'un espace de grande convivialité.

Plus de 300 jeunes vont pouvoir profiter de ces installations avec un nombre d'heures sur les terrains synthétiques beaucoup plus important que sur les terrains en herbe.

Badminton : dans la salle de Villers le Temple, après étude, nous avons augmenté le nombre de terrain d'une unité. Un nouveau tracé de couleurs a été réalisé.

Le programme « Je cours pour ma forme » a été très suivi les mardi et jeudi soirs par un grand nombre de nandrinois et nandrinoises.

Les organisateurs de différentes courses cyclistes trouvent toujours le soutien de la commune qui soigne particulièrement les aménagements des parcours.

De nombreuses marches sont également organisées dans l'entité au départ, le plus souvent, de nos salles et une aide logistique est donnée aux organisateurs.

Toute initiative pour développer une activité sportive est suivie avec intérêt par le Collège et la mise à disposition de nos salles est proposée à des conditions très avantageuses.

Enfin, le sport automobile est aussi présent dans le cadre du Rallye du Condroz, et du Micky Rallye, tout en ayant réduit au maximum les inconvénients.

C Tourisme

Je souhaitais vous faire part de ma préoccupation de voir que notre Syndicat d'Initiative poursuit peu d'actions positives pour améliorer l'attractivité de notre commune.

La Maison du Tourisme de Huy-Condroz a fait part au Commissariat du Tourisme qu'il était temps de redéployer notre action en synergie avec les autres communes voisines.

Le décès de Monsieur Emile Hotton, grande figure des projets touristiques condruziens demandera le redéploiement des actions.

Nous ne sommes pas Durbuy mais le tourisme est un apport intéressant pour le développement de notre économie.

Ce sera un challenge important à relever en 2015.

D Agriculture

Nous voulons apporter tout notre soutien à nos agriculteurs. C'est principalement par un contact personnel que nous pouvons les aider, dans la mesure du possible. Aujourd'hui, ce sont de grandes exploitations liées à des familles de Nandrin qui travaillent la plupart des grandes terres nandrinoises tant en culture qu'en élevage. Notre ruralité y est fortement liée. Nous voulons la protéger en étant à leur écoute.

XVII.RAPPORT DE L'ECHEVINE - PRESIDENTE DU CENTRE PUBLIC DE L'ACTION SOCIALE

A Préambule

Les missions du CPAS sont régies principalement par les lois ci-dessous :

- la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS ;
- la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 ;
- la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale.

Si toute personne a droit à l'aide sociale, celle-ci ayant pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine, (Art. 1° de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976), l'aide apportée se doit d'être la mieux adaptée possible, répondre le plus adéquatement aux besoins de la personne mais aussi être de qualité. Ceci n'est possible qu'à travers le travail de chaque membre du personnel du CPAS.

La situation de crise économique que nous connaissons depuis plusieurs années touche fortement les plus démunis qui se trouvent de plus en plus en difficulté pour faire face au coût de la vie. Les effets de cette crise se traduisent dans les chiffres repris au tableau ci-dessous, particulièrement au niveau de l'octroi du RIS.

Ainsi, 2014 voit le nombre de RIS atteindre une moyenne de 14,2 par mois pour les premiers mois de l'année (11,1 pour la même période en 2013). L'augmentation des bénéficiaires du RIS constatée fin 2013 (15) s'est maintenue au cours de cette année.

Dans les autres services du CPAS, l'activité reste plus ou moins stable, les variations du nombre de prestations s'expliquant par la perte de clients (placement en maison de repos, décès, ...) et d'autre part, la demande de nouveaux clients.

1° Le service de maintien à domicile

a) *Les aides familiales et ménagères*

Durant l'exercice des 10 premiers mois de 2014, le service de maintien à domicile qui se compose de 6 aides familiales (pour 4 ETP) et de 4 aides ménagères (pour 2 ETP) ont presté 6912,25 heures au sein de 62 foyers de l'entité.

Notre service a accepté 15 nouvelles demandes mais a clôturé 11 dossiers.

La plupart des bénéficiaires sont aidés à raison de 3 ou 4 heures par semaine ou par quinzaine mais l'aide peut être adaptée en fonction des besoins réels et devenir quotidienne si nécessaire.

Vu l'accroissement d'espérance de vie, la perte d'autonomie, l'isolement, la maladie touchent une tranche de la population de plus en plus importante. Le service de maintien à domicile vient en aide aux personnes en difficulté face aux tâches quotidiennes et leur permet ainsi de pouvoir rester dans leur foyer. Si les aides familiales sont souvent appelées pour effectuer des tâches ménagères, leurs qualifications leur permet aussi d'assurer un rôle éducatif lorsque la situation le nécessite, ou encore effectuer des toilettes non médicalisées.

b) « *Les dépannages* »

Le service dépannage a été réactivé par l'embauche d'un agent à mi-temps au 2^e semestre 2013. Il est intervenu au sein de 31 ménages pour 102 prestations et un total de 119 heures. Les dépannages consistent surtout en travaux de jardinage, peinture et réparations diverses de petites envergures.

c) *La distribution de repas chauds*

Notre service de repas chauds a desservi 5633 repas complets sur 10 mois ; soit, une moyenne de 26 repas par jour. Ceux-ci sont servis chaque jour de la semaine avec une possibilité d'obtenir un repas à réchauffer pour le week-end.

Le repas peut être adapté en fonction des besoins alimentaires comme par exemple sans sel, haché, pour les personnes sous traitement, pour les personnes diabétiques, ...

d) *Le Nandrin Bus*

Sept personnes ont fait appel au Nandrin Bus pour se rendre au marché de Huy, 14 déplacements ont été effectués dans ce cadre, ainsi que 42 accompagnements pour une dizaine de personnes pour effectuer leurs achats dans les commerces de la commune.

2° *Le service de « guidance budgétaire » et de « médiation de dettes »*

Durant l'année 2014, le service de guidance budgétaire a traité 9 dossiers.

Le but est d'aider les familles à mieux gérer, voire reconsidérer leurs dépenses mais parfois aussi à permettre à tous d'obtenir les revenus ou avantages auxquels ils peuvent prétendre.

L'assistante sociale prend également contact avec les divers créanciers pour leur proposer un plan de remboursement adapté au mieux au budget des bénéficiaires.

Dans le cadre du chapitre XII, le CPAS est associé au service « Aide Action et Médiation » qui s'occupe de la médiation de dettes ainsi que des règlements collectifs de dettes.

3° *Le service social général*

Trois secteurs constituent la colonne vertébrale du service social général : ***le Droit à l'intégration sociale, les Aides sociales générales et l'Accueil des candidats réfugiés politiques.***

Ce sont quelques 200 demandes d'aides diverses auxquelles le Conseil de l'action sociale a répondu de janvier à octobre 2014.

Il convient toutefois de noter que diverses demandes et démarches ne font pas l'objet de rapports sociaux à présenter au Conseil pour décision. A titre indicatif, voici des exemples de démarches concernées :

- informations sur les droits des personnes ;
- démarches diverses auprès d'organismes sociaux, syndicats, mutuelles, écoles, avocats... ;
- orientation vers différents services spécialisés :
 - o centre de guidance,
 - o maison de la justice,
 - o justice de paix,
 - o SAJ (service Aide Jeunesse), CRAF (Centre Régional de Recherche et d'Actions sociales sur les problématiques Familiales),
 - o collaboration active avec Saint-Vincent de Paul, la Croix-Rouge, ... ;
- collaboration avec le CRAF (Cellule de prévention - Réseau SOS familles) pour le suivi de familles nandrinoises en difficulté.

Le tableau ci-dessous reprend, mois par mois, les aides accordées, suite aux dossiers instruits et présentés au CAS :

Nature aide	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aout	sept	oct	nov	Total
RIS cohabitant	3	3	2	1	1	1						11
isolé	2	2	5	3	3	4	3	4	4	3		33
famille	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1		11
Cplt RIS cohabitant	4	4	4	4	5	5	4	4	4	6		44
isolé	1	1	1	2	3	2	2	2	1	2		17
famille	3	3	3	2	2	2	2	3	3	3		26
Avances/alloc chômage	2	2	2		1		1		1			9
Aide équivalente RIS	1	1										2
Aide sociale (petite enfance)												
Aide urgente (hors chauffage)		1			1	2		1	1			6
Aide médico-pharmaceutique	2	3	3	3	2	2	1	1	1	1		19
Cot mut												
Stages pour enfants				1				1				2
Abonnement sportif												
Prime installation			1					1				2
Aide à la scolarité									1	2		3
Aide sociale générale	4	3	2	3	1	2	1	1	1	1		19
Taxe poubelle									8			8

Début janvier 2014, 15 dossiers RIS sont actifs, dont 6 dossiers jeunes. On compte alors 8 PIIS (plan individualisé d'insertion sociale), dont 6 pour jeunes aux études, et 2 contrats adultes (dont 1 basé sur la formation et l'autre sur la recherche active de travail).

Une personne a travaillé sous contrat article 60 à l'ASBL Taxi-Condruces.

Fin octobre 2014, ce sont 15 dossiers de RIS qui sont ouverts, dont 8 avec un contrat individualisé d'intégration sociale (6 basés sur la poursuite d'études, un basé sur la recherche de travail et un basé sur l'intégration sociale au sens large).

4 dossiers ont été clôturés de la manière suivante :

- 1 suite à un déménagement hors commune ;
- 3 vu la récupération des droits aux allocations de chômage ou d'indemnités de mutuelle, le dossier étant régularisé par l'organisme concerné.

En matière d'aide sociale, il faut souligner l'intervention du CPAS dans les frais de garde dans les crèches privées et chez des gardiennes à domicile pour 7 enfants suite à la fermeture de la crèche « Les Canailoux ». Cinq de ces enfants ont quitté la crèche en cours d'année pour entrer à l'école maternelle.

a) *Accueil des candidats réfugiés politiques*

Le CPAS de Nandrin n'a reçu aucun demandeur d'asile en aide financière (aide sociale équivalente au revenu d'intégration sociale majoré des allocations familiales) au cours de cette année 2014.

L'Initiative Locale d'Accueil (ILA) est une structure d'accueil individuel de candidats réfugiés politiques. Conformément à la loi du 12 janvier 2007, les demandeurs d'asile peuvent y séjourner (après un séjour de 4 mois dans un centre d'accueil communautaire) dans l'attente des décisions positives ou négatives de l'Etat, en matière de procédure d'asile.

Durant ces périodes d'attente, les familles accueillies bénéficient de l'aide matérielle octroyée par notre service, moyennant des subsides octroyés par l'Etat, selon les instructions de FEDASIL, et le Règlement d'Ordre Intérieur adopté par le Conseil de l'Action sociale.

La famille qui était accueillie à l'ILA depuis le 19 février 2014 s'est vu accordé la reconnaissance du statut de réfugié le 10 octobre dernier et a choisi de s'installer à Liège.

b) Autres actions du travailleur social

- Le service social général participe, au même titre que les autres membres de l'équipe, à la distribution des vivres alimentaires (surplus européens) ;
- Proposition et inscription d'enfants bénéficiaires de stages d'été gratuits ;
- Proposition d'une liste d'enfants bénéficiaires de cadeaux et d'une fête de fin d'année.

Dans le cadre de l'aide à la petite enfance, une famille qui avait eu des triplées a bénéficié d'un soutien via l'engagement par le CPAS d'une puéricultrice temps plein et d'une aide-ménagère (engagements subsidiés par la Région wallonne) pour une période de 3 ans qui a pris fin en mai 2014.

4° Le service de coordination sociale

Les différentes activités menées dans le cadre de la coordination sociale permettent aux personnes qui y participent de rompre l'isolement dans lequel elles vivent au quotidien, de reprendre goût aux rencontres, de se confronter à de nouvelles situations, de créer de la cohésion sociale.

a) Projet « Eté solidaire, je suis partenaire », subsidié par la RW

Cette année, l'organisation du projet « Eté solidaire, je suis partenaire » a été assurée par le CPAS, en collaboration avec l'administration communale et le PCS Condroz.

Dix jeunes ont été engagés pour une période de 10 jours, ils ont été accompagnés dans les différentes activités soit de l'éducateur du CPAS et de l'éducatrice du PCS, soit de « parrains bénévoles ».

Diverses tâches leur ont été attribuées pour venir en aide à des particuliers, pour des travaux d'intérêt général ainsi que des activités intergénérationnelles.

Une excursion a été organisée pour une trentaine d'aînés ainsi qu'un repas avec une animation musicale en clôture des 2 semaines de travail.

b) Organisation d'ateliers « cuisine »

Le CPAS a vu retenu et subsidié par la Communauté Wallonie-Bruxelles, son projet « d'ateliers de cuisine pour un public précarisé ». Ce sont 6 ateliers qui ont été organisés, encadrés par un travailleur social et une éducatrice du PCS. Différents spécialistes (diététicienne, médecin, ...) ont apporté informations et conseils en matière d'alimentation en rapport à certaines « pathologies » telles que le diabète, un excès de cholestérol, l'obésité, l'utilisation des « restes » en cuisine, ...

c) *Organisation de repas en collaboration avec le télé service du Condroz « Voyage autour d'une fourchette »*

En collaboration avec le télé service du Condroz qui a assuré la préparation du repas, une après-midi récréative a été organisée, autour de ce repas, à l'attention de bénéficiaires du CPAS mais aussi d'aînés.

d) *Organisation de sorties « Article 27 »*

L'ASBL Article 27 (en référence à l'article 27 de la déclaration universelle des droits de l'homme) contribue à favoriser l'accès à la culture aux personnes bénéficiaires du CPAS. Notre CPAS participe à cette action en permettant aux personnes pouvant y prétendre de bénéficier d'un accès à différentes manifestations culturelles pour un montant de 1,25€ par activité. Cinq personnes ont bénéficié de cette aide, 24 tickets ont été distribués.

e) *Plan MEGA (Mon Engagement pour Garantir l'Avenir) : Oser dire non aux drogues et à la violence*

Comme les années précédentes, l'école St Martin a souscrit à la présentation aux enfants de 6^{ème} primaire du Plan MEGA par l'agent de proximité. Le coût du matériel didactique est pris en charge par le CPAS, l'assistante sociale assiste à la présentation du programme aux parents ainsi qu'à la séance de remise des diplômes aux enfants.

5° *Le service « Energie »*

Le Conseil de l'action sociale s'est prononcé de janvier à fin octobre, sur :

- 111 demandes d'allocations chauffages de l'Etat,
- 5 demandes de primes « hiver » CPAS,
- 9 demandes d'« aide urgente » pour une avance pour l'achat de combustible de chauffage,
- 6 demandes d'activation du Fonds Energie,
- 2 demandes d'activation du Fonds des eaux.

6° *La cellule « Logement »*

- Le logement de transit a été attribué à une famille jusqu'au 15 juillet.
- Deux dossiers sont en attente pour l'attribution d'un logement social.
- Deux primes d'installation ont été accordées.

7° *Allocations de handicap*

- Introduction de 27 demandes d'allocations de handicap au SPF Sécurité sociale de janvier à octobre 2014, via le programme de la SPF Sécurité sociale :
- 10 demandes de cartes de stationnement.
- Divers renseignements ont été communiqués aux personnes sur les avantages sociaux et fiscaux.

8° *Espace – jeunes*

Ouverture, accueil

L'Espace – jeunes est ouvert les mercredi et samedi dès 14 heures. Certains vendredis dès 17 heures.

Ce local dispose d'un billard, un kicker, un jeu de fléchettes, une console Wii ainsi qu'une télévision et des jeux de société.

Deux publics le fréquentent. Les aînés et les plus jeunes.

Le groupe des aînés est constitué des premiers jeunes à avoir fréquenté cet espace. C'est un public mixte composé de jeunes âgés entre 20 et 26 ans. Ils viennent de moins en moins car la plupart d'entre eux travaillent et/ou sont en couple.

Le second groupe est constitué de jeunes de la commune âgés entre 13 et 20 ans. Public mixte également, celui-ci se compose d'une bonne vingtaine de membres.

De semaine en semaine, on le voit évoluer. En effet, depuis peu, de nouveaux jeunes de l'entité fréquentent les lieux et amènent des amis.

Au total, une quarantaine de jeunes fréquentent maintenant l'Espace – jeunes.

Le travail effectué avec ces jeunes consiste en un travail de prévention au niveau de la consommation de substances conduisant à l'addiction, de délinquance, du respect de soi et d'autrui ainsi que du matériel mis à leur disposition. Cet espace reste avant tout un lieu d'accueil, de rencontre où le public vient se détendre ou demander conseil à l'éducateur.

Activités « extraordinaires »

- Matinée sportive encadrée par l'éducateur ainsi que des jeunes, en partenariat avec le personnel de l'accueil temps libre. Une bonne trentaine d'enfants âgés de 5 à 12 ans.

- Paintball dans les bois de Nandrin. 14 participants au jeu.

- Soirée jeux de société. 15 participants âgés de 13 à 20 ans.

- Sortie aux Renault Days de Spa-Francorchamps. 9 jeunes âgés de 15 à 22 ans.

- Sortie au Domaine Provincial de Mol. Piscine, pédalo, mini-golf, ... 12 jeunes âgés de 15 à 20 ans.

- Préparation, réalisation et encadrement de l'été solidaire 2014. 10 jeunes âgés de 15 à 20 ans (voir rapport évaluation été solidaire). Un partenariat commune-CPAS.

- Tournoi de kicker, billard et fléchettes à l'Espace – jeunes. 10 jeunes âgés de 13 à 21 ans.

- Tournoi de pétanque. 10 jeunes âgés de 15 à 19 ans.

9° Personnel

Au cours de cette année 2014, le CPAS a procédé à la régularisation barémique d'un agent.

Suite au retrait de la délibération désignant le directeur général, l'engagement d'une directrice générale pour $\frac{1}{4}$ ETP pour une période de 3 mois renouvelable et d'un chef de service, a été nécessaire. Vu la démission du chef de service qui avait un CDD pour 15h semaine, il a été nécessaire d'engager un chef de service, sous CDD d'un an à temps plein afin de rencontrer les besoins mis à jour au niveau administratif.

L'absence de longue durée de travailleurs sociaux a été palliée par des engagements successifs de travailleurs sociaux, avec un contrat de remplacement et l'engagement à durée indéterminée pour $\frac{1}{2}$ ETP, d'un travailleur social, emploi subsidié (points APE).

Début d'année, un préavis pour $\frac{1}{4}$ ETP a été signifié au travailleur social qui avait en charge la gestion courante de la crèche « Les Canailloux », fermée fin septembre 2013.

Une aide familiale a été admise à la retraite et il a été procédé à l'engagement d'une aide familiale en CDI pour $\frac{3}{4}$ ETP pour occuper l'emploi devenu vacant.

Une employée administrative s'est vue octroyer un CDI pour $\frac{1}{2}$ ETP, après deux contrats CDD d'un an à $\frac{3}{4}$ ETP (ACTIVA) et un contrat CAP d'un an.

Le 16 décembre 2014

Par le Collège communal,
Le Directeur général,
Pierre JAMAIGNE.

Le Bourgmestre,
Michel LEMMENS.